



*François SOULAGE*  
*Président*

Nanterre, le 18 Février 2004

Objet : Plan d'action pour la politique de l'esprit d'entreprise.

## **Intervention de François SOULAGE à la Réunion du Groupe Politique d'Entreprise**

*DG Entreprises, le 12 Février 2004 à Bruxelles*

Dans la rubrique : « Encourager plus de personnes à devenir entrepreneurs », le plan d'action que vous trouverez ci-joint note une évolution de la demande de la société dans des secteurs variés (santé, mobilité, environnement).

### **1<sup>er</sup> POINT**

Le texte souligne, selon lui, la proximité de ces demandes nouvelles avec le secteur public, qui peut être « client ou concurrent ». Il indique que les entreprises de l'économie sociale fournissent des services dans des domaines alternatifs ou complémentaires au secteur public.

Ce propos doit être impérativement corrigé car il contient quatre erreurs :

1. Cette nouvelle demande peut et doit être considérée comme un **nouveau marché** sur lequel interviennent une multitude d'acteurs dont des entreprises de capitaux.  
En effet, un très grand nombre d'Etats intervient grâce à une solvabilisation de la **demande** face à une offre de services émanant de diverses formes d'entreprises publiques, d'économie sociale ou à capitaux privés. C'est parce qu'elles sont des sociétés de personnes et non des sociétés de capitaux que les entreprises d'économie sociale sont particulièrement efficaces pour répondre à ces nouvelles demandes.
2. Les entreprises de l'économie sociale interviennent dans tous les domaines de l'activité économique. Faut-il rappeler leur importance dans l'assurance, la banque ou l'agriculture. Elles se distinguent non par leur plus ou moins grande proximité et complémentarité avec le secteur public, mais par leur mode de gouvernance et la place limitée qu'y jouent les capitaux alors que leur vocation est avant tout la fabrication de biens et services.
3. Elles ne cherchent pas les « circonstances jugées peu lucratives », mais elles les acceptent si la rentabilité est suffisante pour accepter une bonne qualité de service et de retour par leurs adhérents, ce qui est leur raison d'être.

4. Ne confondons pas entreprises de l'économie sociale et entreprises sociales. Celles-ci, les entreprises sociales, sont une sous-catégorie orientée vers une fonction sociale qui est en lien étroit avec la puissance publique dont elles sont l'un des moyens d'action à la recherche d'une meilleure efficacité et productivité des dépenses sociales.

## **2<sup>ème</sup> POINT**

Encourager plus de personnes à devenir entrepreneurs. Développer l'entrepreneuriat collectif.

Je voudrais redire mon étonnement devant l'insistance dans tous les travaux, de favoriser exclusivement l'entrepreneur individuel.

Mon expérience dans le capital-risque me conduit aux constatations suivantes :

- Les entreprises coopératives ou mutualistes résistent particulièrement bien dans les phases de ralentissement.
- La création de ces entreprises connaît un taux de réussite supérieur à la moyenne. Sans doute cela est dû à la complémentarité des compétences et à la motivation d'un groupe.
- La reprise d'entreprise par un groupe de salariés a fait la preuve de son efficacité, comme le démontre les chiffres publiés régulièrement par l'APCE en France.